

A mon avis, les pays industrialisés, dont le Canada, ne se mettent pas toujours à la place des pays sous-développés. Lorsqu'on dit que les pays sous-développés n'ont pas été sensibles aux propositions des pays industrialisés, je me demande, à partir de cette déclaration, si les pays industrialisés ont d'abord laissé parler les pays en voie de développement. Cela arrive dans l'application du droit du plus fort que le plus fort veuille s'imposer et faire son programme. Cela se passe même ici, sur le plan fédéral, à l'égard des provinces. Il fait tout son programme lui-même, et ensuite il le présente à l'autre: Accepte ou n'accepte pas. Ce n'est pas ce que j'appelle du dialogue, mais de l'imposition. Je crois qu'il aurait fallu que les pays en voie de développement aient eu la porte ouverte pour présenter leurs propositions sur un pied d'égalité, avant qu'un autre prenne une décision. Au fait, je crois que ces peuples-là, bien que sous-développés, ont aussi leur fierté. Quand on parle de commerce international, je crois que parce que ces pays sont faibles, ils ne laisseront certainement pas aller à des prix ridicules leurs richesses naturelles, leurs produits fabriqués, vers d'autres pays, alors que les pays industrialisés en profitent pour leur vendre la marchandise souvent trois fois plus cher, si l'on compare les prix des produits fabriqués dans leur pays et ceux des produits fabriqués dans les pays industrialisés.

● (1540)

Je crois qu'il serait intéressant également pour la Chambre aussi d'avoir plus de renseignements. Il est malheureux que lorsqu'on demande des renseignements sur ces opérations-là, on ne puisse en obtenir. Quand, par exemple, on souscrit à même les deniers des contribuables un milliard de dollars, en faveur de l'ACDI, je crois que les députés ont le droit d'avoir des explications, de connaître la manière dont ces dollars sont administrés, et d'avoir aussi l'avantage de connaître l'opinion des pays bénéficiaires. Souvent on pose des questions auxquelles le gouvernement répond: C'est impossible de répondre, cela prendrait 10 ans.

Mais par contre, comme on peut le lire actuellement dans le journal *La Presse* du 1<sup>er</sup> juin, et je pense que la plupart des députés l'ont lu, cela nous invite à nous interroger, surtout après une conférence comme celle-ci, où le succès n'a pas été ce qu'en attendait le ministre et avec raison.

Les gens de Haïti, par exemple, un pays qu'on aide depuis des années, écrivent cela. Ils disent, et je cite:

**LES MILLIONS DE L'AIDE CANADIENNE TOMBENT DANS UN TROU SANS FOND**

«Le Canada perd son temps et son argent en Haïti. Les dizaines de millions qu'il y dépense, au titre de la coopération, tombent dans un trou sans fond. Ils constituent en quelque sorte une subvention à un gouvernement de profiteurs et d'incapables qui se maintient par le mensonge et la force.»

C'est au niveau du dialogue, monsieur l'Orateur, que je veux attirer l'attention du ministre, pour savoir ce que fait tel ou tel pays avec l'aide canadienne. Est-ce que cette aide-là joue contre le Canada ou contre la population de ces pays-là, comme c'est le cas en Haïti actuellement et dans d'autres pays que je pourrais nommer? Je ne suis pas étonné du tout de constater que les représentants de ces pays-là arrivent et disent aux pays industrialisés: Non, nous ne marchons pas dans ce

*Conférence économique internationale*

sens-là. C'est pour cette raison que cette conférence-là, bien qu'elle ait été pénible pour le ministre et pour bien d'autres, va peut-être ouvrir des horizons nouveaux, inciter plusieurs parlementaires à s'informer davantage et surtout porter le gouvernement à nous donner davantage de réponses concrètes pour savoir ce qui se passe au sujet du milliard de dollars que l'on investit dans l'ACDI, depuis qu'on a dit qu'on payait des Canadiens pour aller distribuer nos millions en Cadillac, dans des pays où on crève de faim.

Monsieur l'Orateur, toutes ces déclarations nous portent à réfléchir et à nous demander si réellement le gouvernement a porté l'attention qu'il fallait auprès de ces organismes-là, parce qu'après tout, on dit que c'est un second ministère. Je pense bien que le ministre à la Chambre n'a pas suivi d'assez près les dépenses exorbitantes et souvent inexplicables que fait tel organisme. Je ne veux pas ici blâmer l'ACDI en particulier, mais tout simplement attirer l'attention du ministre et de la Chambre sur ces questions. Ce n'est pas tout de dire: On donne un milliard de dollars en aide. Souvent, si ce milliard de dollars nous attire la réprobation des peuples qu'on aide, on est mieux de garder notre milliard de dollars et de laisser ces peuples tranquilles. Qu'est-ce que ces peuples veulent? Ils veulent de l'aide technique, de l'aide monétaire, oui, en décidant de leur genre de vie, de leurs manières, en adoptant l'évolution de leur industrie à leur genre de vie.

Je crois bien qu'un Canadien ne pourra jamais devenir à 100 p. 100 Africain: il ne peut qu'indiquer les méthodes nouvelles, initier les Africains à l'électronique pour qu'ils puissent mieux vivre, produire davantage et en venir à s'autofinancer. Si le ministre est déçu, il a raison d'une certaine façon, mais il doit surtout se servir de sa déception d'aujourd'hui pour tirer la leçon pour les conférences à venir, et établir réellement un vrai dialogue. Un dialogue, cela se fait à deux, et aussi longtemps que les deux groupes ne dialogueront pas d'égal à égal franchement, nous aurons de ces déceptions.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Passons au dépôt de bills.

**M. Breau:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais avoir un éclaircissement de la présidence. Je pensais que le nouveau règlement prévoyait qu'après la déclaration d'un ministre, il y avait une courte période de questions et de réponses.

**M. l'Orateur:** En effet, le nouveau règlement prévoit une période de questions et de réponses laissée à la discrétion de la présidence qui en fixe également la durée. Nous avons modifié ainsi notre Règlement afin de compenser au moyen d'un dialogue la déclaration du gouvernement, dans certaines circonstances.

Un des inconvénients de la procédure relative aux déclarations était que le ministre qui faisait la déclaration devait entendre trois fois les remarques de l'opposition, sur la déclaration qu'il avait prononcée. Par conséquent, on a pensé qu'en permettant aux députés de l'opposition de poser des questions, on donnerait au ministre la possibilité d'y répondre et de rééquilibrer ainsi les choses.